

Le CTL était convoqué le 01/06/2017.

Comme suite au vote contre à l'unanimité des organisations syndicales sur 2 points à l'ordre du jour, le CTL s'est tenu le 13 juin en seconde convocation sur les points suivants:

- 1) - Evolution du règlement intérieur du CTL (pour avis) ;
- 2) - Désignation des SIE ex-pôles enregistrement dont le comptable est en charge de l'établissement des AMR dans le cadre du recouvrement de créances patrimoniales (pour avis) ;
- 3) - Questions diverses.

Concernant l'évolution du règlement intérieur du CTL, FO DGFIP a voté contre.

Le Directeur a précisé que l'évolution du règlement intérieur des CAPL sera évoqué lors des CAPL prévues en juin et juillet.

Concernant la désignation des SIE pour l'établissement des AMR des créances patrimoniales:

Le Directeur a indiqué qu'il s'agit de la sécurisation de la procédure en attendant Fidji Enregistrement.

FO DGFIP a également voté à nouveau contre.

Le Directeur a apporté quelques précisions concernant la situation des SPF (Services de la Publicité Foncière).

En 2016, le département des Côtes d'Armor s'est porté volontaire pour l'expérimentation. Le SPF de Dinan faisait partie des SFP visés par l'expérimentation, avec Loudéac et Saint-Brieuc.

L'aide du SPF de Loudéac au SPF de Saint-Brieuc a permis un gain de 50 jours.

Cependant ni Guingamp ni Lannion ne sont en situation d'aider Dinan, et le SPF de Loudéac ne peut venir en aide à 2 SPF.

La Direction a indiqué qu'elle allait regarder de plus près la situation de Dinan (*dont l'absence de plusieurs agents pour cause de congés maladie génère des retards*).

FO DGFIP a également évoqué la situation de Paimpol au cours de ce CTL.

La Direction a indiqué qu'elle a conscience des difficultés que connaît le SIP/SIE de PAIMPOL en terme d'effectif. Sur les 15 emplois (hors chef de service et hors services communs) le service compte effectivement 2 vacances de cadres C, 2 vacances de cadres B et un congé ordinaire de maladie.

Pour rechercher une solution pérenne à ces difficultés, elle indique être dans l'obligation d'attendre les mouvements nationaux définitifs des cadres B et C puis les CAPL programmées les 23 juin et 10 juillet.

Sans attendre ces mouvements au 1er septembre 2017, 3 membres de l'équipe départementale de renfort sont affectés depuis plusieurs mois à ce service.

Par ailleurs, elle précise que cette situation ne préjuge en rien du sort du site de PAIMPOL, que la structure n'est pas menacée de fermeture pour 2017.

Le Directeur a ajouté qu'il n'y aura jamais de stratégie de mise en difficultés d'un poste pour pouvoir le fermer.

Il indique que la fusion des RAN de LANNION et de PAIMPOL, effective au 1er septembre 2017, a été souhaitée précisément pour faciliter l'affectation d'agents sur le site de PAIMPOL.

Il a d'ailleurs ajouté que la question des RAN est posée. Il y a en effet interrogation sur la taille des RAN que le Directeur juge trop petites pour une bonne gestion des effectifs. A cet égard, le syndicat FO DGFIP dénonce la suppression des RAN qui permettra plus de suppressions d'emplois et plus de souplesse dans la gestion des effectifs (mobilité "forcée").

Le Directeur du Pôle Gestion Fiscale a par ailleurs apporté les réponses suivantes suite au CTL du 1er juin:

la passerelle FI3S - Fidji sera disponible en juillet.

L'automatisation de l'intégration des bailleurs sociaux dans Iliad sera expérimentée en 2018 et généralisée en 2019.